

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 18

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 23 FEVRIER 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Votants présents :

MM. LOGEL, HAAS, SCHLOSSER, SIBLER, PRÉVOT, MEYER-KUHN, GOETZ,
ISEL, NEUHARD, WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER,
Mmes WEISS, CABIROL, MAECHLING.

Absents excusés :

MM. WITTMER, ATZENHOFFER.

N° 7211998

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR PRESTATIONS TOURISTIQUES :
ACCUEIL DES CYCLISTES**

- VU le programme 1997 du Contrat d'Objectifs prévoyant l'attribution d'aides à l'investissement :
20 % des investissements plafonnés à 20 000 F pour les garages à vélos, 5 000 F pour les points
info vélos et les range-vélos, 1 000 F pour le matériel d'entretien,
aux prestataires qui réaliseront des investissements visant à favoriser l'accueil du cycliste et
adhéreront à la charte vélo
- VU le cofinancement pour moitié de cette aide de 20 % par le Conseil Général ;
- VU l'établissement et la signature de la charte "vélo"
- CONSIDÉRANT la demande de subvention du Club Vosgien de Lembach en 1997
pour l'aménagement extérieur de son chalet-refuge incluant un local vélo, un point
d'info cyclo et une aire de pique-nique avec range-vélos

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer au
Club Vosgien -section Haguenau-Lembach- une subvention de 20 % des coûts
d'investissement plafonnés à :

- . 20 000 F pour le garage à vélos
- . 5 000 F pour le point d'info cyclos
- . 5 000 F pour le range-vélos extérieur

soit un montant de subvention maximal de 6 000 F.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures et pièces
justificatives et après signature d'un engagement d'adhésion à la charte vélo de la Vallée
de la Sauer par le Club Vosgien.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 9 mars 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

